

Article 31 du Règlement

ral, matériel et spirituel accordé aux pauvres fait beaucoup pour combattre les problèmes de la pauvreté chez les enfants.

Je demande instamment à tous les Canadiens de partager leurs ressources abondantes avec l'Armée du salut et de ramener la joie dans un foyer défavorisé, à cette époque de l'année où la pauvreté est plus noire, la faim plus lancinante et la solitude plus grande. Apportons notre contribution pour faire partager le véritable esprit d'amour, de joie, de paix et de bonne volonté à nos semblables pendant les fêtes spéciales de Noël.

* * *

LES FORÊTS

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Vendredi dernier, monsieur le Président, le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick ont signé une entente conjointe de mise en valeur des forêts d'une valeur de 91 millions de dollars et d'une durée de cinq ans. Si la participation du gouvernement du Canada atteint 50 millions de dollars, celle du gouvernement du Nouveau-Brunswick atteint 41 millions.

Cette entente qu'attendait si impatiemment le secteur forestier du Nouveau-Brunswick apportera un soutien marqué à l'économie de la province, tout en assurant la saine gestion et la protection de cette ressource pour les générations futures.

Je félicite les gouvernements fédéral et provincial d'avoir conclu une entente si nécessaire au bien-être du Nouveau-Brunswick.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le Canada risque de devoir se passer des bons offices de la Société John Howard. En effet, la Société John Howard s'inquiète des nouvelles normes de sécurité que le Service correctionnel du Canada entend imposer à toutes les associations bénévoles qui organisent des visites de prisonniers, qui dirigent des maisons de transition et qui mettent en oeuvre notamment des programmes d'évaluation communautaires et de surveillance des libérés conditionnels.

Ce faisant, le service compromet l'autonomie des organismes privés et s'ingère dans la vie privée des employés. Il veut retirer aux organismes indépendants le privilège de décider si leurs employés sont fiables et capables d'assurer la confidentialité des renseignements. La Société John Howard estime que ces nouvelles mesures ne sauraient se justifier dans son cas, compte tenu de son dossier impeccable pour ce qui est d'assurer la sécurité et la confidentialité.

Si les changements proposés étaient appliqués, la Société ne serait plus rien d'autre qu'un agent mal rémunéré du gouvernement, dépourvu de toute responsabilité et autonomie au niveau local. Dans ces conditions, le Canada risque de devoir se passer des bons offices de la Société John Howard qui assure la surveillance des libérés conditionnels depuis plus de 30 ans. Je prie donc le gouvernement de reconsidérer cette politique à la lumière des services insignes que cette organisation a rendus à tous les Canadiens.

* * *

CBC NEWSWORLD

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, enfin les auditeurs de certaines régions du Québec pourront capter CBC Newsworld. Cela favorisera l'unité nationale. Or, en cette période difficile pour notre pays, je veux exhorter tous les députés à appuyer ma proposition d'étendre CBC Newsworld à toutes les régions du Québec. À mon avis, il est inadmissible que les électeurs de ma circonscription n'aient pas accès à un service national par l'intermédiaire des sociétés de câblodistribution.

Hier, un critique francophone en matière de télévision, Daniel Rioux du *Journal de Montréal*, a déclaré que CBC Newsworld aiderait les Québécois à mieux comprendre la réalité des autres Canadiens.

Je voudrais également rappeler à la Chambre que le CRTC rejette l'idée d'offrir un service national semblable en français. Il est grand temps que les députés se prononcent sur cette importante question.

* * *

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, la taxe sur les produits et services de 7 p. 100 que le ministre des Finances a annoncée aujourd'hui sera catastrophique pour les plus de 100 000 Canadiens dont l'emploi est directement ou indirectement relié à l'élevage et aux courses de chevaux. L'application de la taxe sur les produits et services fera disparaître ces emplois.

Selon le président de la Commission des courses de l'Ontario, la TPS fera augmenter les coûts et fléchir les bénéficiaires, de sorte que, ce qui reste de la lucrative industrie canadienne des courses de chevaux s'enfuira aux États-Unis.

La Charlottetown Driviny Park de Hillsborough, ma circonscription, a payé quelque 813 000 \$ en taxes provinciales l'an dernier. Si la TPS s'applique à l'élevage et aux courses de chevaux, qu'elle soit de 7 ou de 9 p. 100, l'industrie ne pourra pas absorber ce coût supplémentaire.